

INFORMATIONS

HARMONISATION DES SACS TAXES

La zone d'influence du concept harmonisé avec le sac blanc et vert "Trier...c'est valoriser" s'étend en direction du nord vaudois. En effet, dès le 1^{er} janvier 2017, le périmètre de gestion des déchets STRID a abandonné son sac homonyme et utilise le sac harmonisé. Dès le 1^{er} janvier 2017 également, le prix du sac de 35 litres est de Fr. 1.95 / l'unité, soit Fr. 19.50 le rouleau.

Les sacs STRID peuvent encore être utilisés et seront progressivement remplacés.

Dès le 1^{er} janvier 2017 - 1 seul et unique sac !



| | Concept harmonisé |
|--------------|-------------------|
| 17 l. | 1.00 |
| 35 l. | 1.95 |
| 60 l. | 3.80 |
| 110 l. | 6.00 |

DECHETERIE

DECHETS SPECIAUX

Afin de vous permettre de liquider vos déchets spéciaux et toxiques, une nouvelle collecte est organisée à la déchèterie le **samedi 25 mars 2017**, à savoir :

MEDICAMENTS et PRODUITS VETERINAIRES
HUILES et GRAISSES
VERNIS, PEINTURES et DECAPANTS
ENGRAIS et PESTICIDES
BOMBES AEROSOLS
THERMOMETRES AU MERCURE
ACIDES, SOLVANTS et LIQUIDES INFLAMMABLES DIVERS
PRODUITS DE NETTOYAGE

Les personnes qui ne peuvent pas se rendre à la déchèterie le 25 mars prochain voudront bien prendre contact avec M. **Eric Zermatten (079/214.06.08)** pour la prise en charge de ces produits toxiques.

COUP DE BALAI

Le même jour (samedi 25 mars 2017) aura lieu l'opération COUP DE BALAI autour de la déchèterie, du refuge, de la Step, de la pisciculture et les abords de la Menthue.

Nous comptons sur la présence de nombreuses « bonnes volontés » soucieuses du respect de la nature qui voudront bien donner un coup de main à la municipalité !

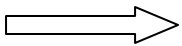
Horaire de 09h30 à 11h30

Avec nos remerciements !

A l'issue de cette matinée, un apéritif vous sera offert par la municipalité

GROS ENCOMBRANTS

Le ramassage des gros déchets ménagers encombrants se feront les :



4 mars

IMPORTANT

17 juin

2 septembre

9 décembre

Vous pouvez vous référer au mémento annexé.

La Municipalité rappelle aux habitants que seuls **sont autorisés les déchets encombrants ménagers** (vieux meubles, canapés, fauteuils, chaises, etc...) Aucuns déchets encombrants de chantier ne seront acceptés.

DECHETS CARNES

Jusqu'à ce jour, seuls les déchets d'abattage étaient refacturés par la commune aux privés.

Dans un souci d'égalité de traitement, dès le 1^{er} janvier 2017, tous les déchets carnés amenés au centre d'équarrissage (sans aucune distinction) seront refacturés.

PROPRIETAIRES D'ANIMAUX

Nous rappelons que les animaux ne sont pas autorisés à errer sur la voie publique ou sur les propriétés privées et que les aboiements des chiens ne doivent pas troubler le repos public. De plus, les déjections de chiens doivent être ramassées et jetées à la poubelle.

Si ces mesures devaient continuer à ne pas être respectées, nous nous verrons dans l'obligation de procéder à des sanctions.

CONSEIL GENERAL

Les prochaines séances auront lieu le **12 juin** et le **4 décembre 2017**

Les séances sont ouvertes à tout un chacun. Pour les personnes désirant se faire assermenter, prière de contacter au préalable le Président M. Laurent Meystre au 079/429.24.22.

PLACE EN GRAVIER (ATTENANTE A LA PLACE DE JEUX)

Nous vous informons que dès le 1er avril 2017, cette place sera louée à un privé pour stationnement. De ce fait, nous vous remercions de ne plus y parquer vos véhicules dès cette date.

En cas de non respect, les contrevenants feront l'objet d'une dénonciation auprès de l'autorité compétente.

De plus, nous rendons attentifs les parents des enfants qui attendent le bus à cet endroit que la responsabilité leur incombera en cas de dégât à un véhicule.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Municipal :
M. Eric Zermatten
079 214 06 08

**Responsable de
déchèterie :**
Mme Marylin Ravessoud
079 379 67 34

MEMENTO DES DECHETS OGENS

HORAIRES DE LA DECHETERIE

Mercredi de 18 h à 19 h
(fermé en hiver dès le changement d'heure)
Samedi de 9 h 30 à 11 h 30



**DOCUMENT A
CONSERVER !**

| Déchets | Remarques | Collectes |
|---|---|--|
| Urbains incinérables  | Déchets incinérables (non recyclables) pouvant entrer dans un sac poubelle (emballages de lessive, papier souillé, briques de boissons, plastiques, sagex) | Déchèterie |
| Encombrants incinérables  | Déchets incinérables de plus de 60 cm de côté (armoires, tables, chaises, moquettes, matelas, bois imprégné, skis, ...) | collectes :04.03.17, 17.06.17, 02.09.17 et 09.12.17 |
| Compostables  | Déchets de jardin : cendres de bois, gazon, feuilles, paille | A composter individuellement ou à mettre sur les tas de fumier, <u>avec l'accord de l'agriculteur</u> |
| Papier  | Journaux, enveloppes, imprimés et correspondances, magazines (sans emballage plastique), annuaires téléphoniques. | Déchèterie |
| Carton  | Tout le carton d'emballage : boîtes en carton, carton ondulé, enveloppes en carton, papiers d'emballage. Non admis : cartons de produit de lessive, papier et cartons souillés (à déposer dans les sacs poubelle) | Déchèterie |
| Verre  | Bouteilles à boisson et bocaux. Trier par couleur. En cas de doute, mettre au verre vert | Déchèterie |
| PET  | Bouteilles de boisson uniquement Non admis : bouteilles d'huile et de vinaigre, emballages de produits cosmétiques (à déposer dans les sacs poubelle) | Déchèterie |
| Métalliques  | Objets non électriques avec plus de 50% de métal. Tous les gros objets métalliques, sommiers, casseroles, outils, vélos, mobilier métallique. Non admis : éléments combustibles tel que bois, tissu, caoutchouc, ... (à déposer dans les sacs poubelle) | Déchèterie |
| Fer blanc  | Boîtes de conserve : les débarrasser de leur étiquette et les rincer dans la dernière eau de vaisselle, aérosols, capsules de bière et bouchons de vin | Déchèterie |
| Aluminium et Aluminium ménager  | Cannettes, à séparer soigneusement du fer blanc Tubes mayonnaise, moutarde, barquette alu chat/chien, barquette de grill Non admis : bouchons de vin et capsules de bière | Déchèterie |
| Capsules Nespresso  | Container prévu à cet effet | Déchèterie |
| Textiles, souliers, jouets  | Container prévu à cet effet | Déchèterie, à mettre dans sac poubelle du commerce |
| Inertes  | Porcelaine, faïence, vitres, miroirs, briques, béton concassé, terre, pierre, gravats, plâtre, ciment Non admis : plastique, papier, ... | Petites quantités : déchèterie Grandes quantités : selon directives de la municipalité |
| Terre et pierre  | | Selon directives de la municipalité |
| Huiles  | Huiles végétales : friteuse, glycérine, salade, machine à coudre Huiles minérales : moteur et engrenage, vidange, hydraulique | Déchèterie |
| Appareils électriques, électroniques et électroménagers  | Appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.) Appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à café, fer à repasser, fours micro-ondes, robots ménagers, ..., outils (< 70 kg), jouets, équipements électriques de sport | } A ramener dans les commerces spécialisés ou dépôt en déchèterie le dernier samedi du mois |
| Piles et batteries  | Batteries de véhicules, piles, accumulateurs | |
| Ampoules et néons  | Ampoules économiques, ampoules au mercure, néons | |
| Médicaments  | Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC | } En priorité, dans les commerces spécialisés ou à la déchèterie, 2 x par an, sur invitation de la municipalité |
| Toxiques ménagers  | Peintures, solvants, spray aérosol Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC Ils doivent être neutralisés avant d'être éliminés | |
| Pneus  | | Interdit en déchèterie |

Cadavres
d'animaux



Ne pas enterrer les dépouilles

Clos d'équarrissage de Moudon /
021 905 20 5